

## ***CHSLD : On ne peut pas se permettre la médiocrité pour nos aînés***

*M. Pierre Blain, président-directeur général de Les Usagers de la Santé du Québec (LUSQ)*

Au cours des dernières semaines, plusieurs milieux de vie sont mis sous tutelle au Québec pour maltraitance, négligence et actes de violence. Justement, les données compilées par Les Usagers de la Santé du Québec (LUSQ) à l'heure actuelle suggèrent une explication. D'ailleurs, permettez-nous de dire qu'il n'est pas du tout rassurant qu'un organisme non gouvernemental comme LUSQ doive en arriver par lui-même à ce constat.

Où est le gouvernement?

Retournons à nos observations. Suivant les visites d'évaluation, seulement 67 % des recommandations émises dans le but d'améliorer la qualité des soins et services offerts ont véritablement été appliquées par les CHSLD. C'est un score qui appelle à la médiocrité. Nous devons faire mieux pour nos aînés.

En effet, malgré la prise en charge effectuée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de quelques installations, soit les CHSLD du Boisé Sainte-Thérèse, du Domaine Saint-Dominique et Les Résidences Florales, nous ne pouvons qu'observer aujourd'hui les graves conséquences du manque d'assiduité dans le processus d'évaluation de la qualité. Clairement, il doit être révisé pour être plus strict et présenter des retombées positives sur l'amélioration des soins et services offerts par ces établissements. Il ne peut pas adéquatement prévenir d'autres incidents ni corriger les problèmes actuels.

Les conclusions et recommandations proposées dans ces rapports n'ont pas de force exécutoire, leur implantation est essentiellement facultative. En conséquence, ces évaluations ne sont pas assez prises au sérieux, elles sont trop souvent partiellement ignorées. Dans certaines régions comme le Bas-Saint-Laurent (01) ou la Mauricie-et-Centre-du-Québec (04), la situation est grave : respectivement 78 % et 60 % des éléments problématiques en CHSLD relevés n'ont pas été corrigés malgré la soumission d'un rapport énonçant clairement les corrections nécessaires. À l'échelle provinciale, près de 650 recommandations n'ont pas été réalisées, complétées ou même considérées, ce qui représente environ le tiers des recommandations publiées. Si un total provincial de 67 % n'est pas le propre du scandale, nos aînés méritent quand même nettement mieux.

Le tableau suivant compile justement le nombre de recommandations émises en CHSLD par région ainsi que le nombre de recommandations appliquées, ce qui nous permet de conclure un taux de réalisation et le niveau d'efficacité des évaluations actuelles.

## Compilation de la réalisation des recommandations en CHSLD, par région<sup>1</sup>

Région sociosanitaire	Nb de recommandation(s) émise(s) lors de la dernière visite	Nb de recommandation(s) complètement appliquée(s) selon le dernier plan disponible	% réalisation
Bas-Saint-Laurent (01)	54	12	22 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	106	46	43 %
Capitale-Nationale (03)	90	79	88 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec (04)	93	37	40 %
Estrie (05)	228	125	55 %
Montréal (06)	71	46	65 %
Outaouais (07)	97	89	92 %
Abitibi-Témiscamingue (08)	65	38	58 %
Côte-Nord (09)	101	70	69 %
Nord-du-Québec (10)	19	13	68 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	68	56	82 %
Chaudière-Appalaches (12)	122	82	67 %
Laval (13)	115	70	61 %
Lanaudière (14)	78	45	58 %
Laurentides (15)	159	132	83 %
Montérégie (16)	295	175	59 %
<b>TOTAL QUÉBEC</b>	<b>1671</b>	<b>1115</b>	<b>67 %</b>

Comme vous vous en doutez, le processus d'évaluation de la qualité dans les CHSLD a comme objectif d'assurer l'uniformité des soins et services donnés ainsi qu'une amélioration continue. Il est mené par le MSSS et des organismes représentant les droits des résidents et des aînés, qui proposent les éléments devant être corrigés pour atteindre les cibles souhaitées. Or, dans le contexte de la crise sanitaire, il est désormais possible pour un CHSLD d'effectuer l'évaluation par l'entremise d'une autodéclaration du gestionnaire. Une telle approche comprend le risque de miner la qualité et la rigueur des évaluations.

LUSQ réclame que les données compilées soient rendues disponibles à l'avenir. De plus, nous pensons et demandons à ce que les recommandations aient une force exécutoire dans les 12 mois suivant l'évaluation. Les statistiques que nous dévoilons aujourd'hui en démontrent la nécessité. Enfin, en vertu de notre mission à défendre les droits de tous les usagers du réseau, LUSQ doit faire partie intégrante des visites d'évaluation.

<sup>1</sup> Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/visites-evaluation/>, consulté le 26 novembre 2022

Faisons-le pour nos aînés. Exigeons le meilleur et non la note de passage.